Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260907-2026054-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/08/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie
Absent excusé : M. HALLET Jérôme
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ALSH :
(Annule et remplace la délibération n° 2026051 transmise le 29/07/2026 à la Préfecture

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pacte fiscal et financier passé avec Bretagne porte de Loire Communauté prévoit pour l'année 2026 un plafond annuel de fonds de concours en investissement de 16 500 € par commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours en investissement de Bretagne porte de Loire Communauté pour :

Nature des Travaux	Montant des travaux	Montant fonds de concours
ALSH mutualisé Tresboeuf	14 612,00 €	7 306, 00 €

La commune souhaite positionner ce fonds de concours :
- en déduction de la participation à L'ALSH mutualisé auprès de la commune de Tresboeuf par la mise en place d'une convention tripartite,
- en autorisant le paiement du fonds de concours à la commune de Tresboeuf pour un montant de 7 306, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès de Bretagne porte de Loire Communauté.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER